



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Mata'Utu, le 09 mars 2018

COMMUNIQUÉ

Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, informe les électeurs du Territoire que les élections législatives partielles de Wallis et Futuna sont prévues pour les **dimanches 15 et 22 avril 2018**.

Le député est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures seront déposées à l'**Administration supérieure** à partir du **lundi 19 mars jusqu'au vendredi 23 mars 2018 à 18 heures**.

Pour le second tour, s'il y a lieu, les déclarations de candidatures seront déposées dans les mêmes conditions à partir de la **proclamation des résultats** jusqu'au **mardi 17 avril 2018 à 18 heures**.

La déclaration de candidature est déposée **personnellement** par le candidat ou son remplaçant. Elle doit être accompagnée de l'**acceptation écrite du remplaçant** qui fait l'objet d'un document distinct.

Les remplaçants doivent remplir les conditions d'éligibilité qui s'appliquent aux candidats.

Le service de la réglementation et des élections à Havelu se tient à la disposition de toutes les personnes souhaitant se présenter à cette élection pour leur apporter toutes les informations nécessaires à l'établissement et l'enregistrement de leurs candidatures. Une permanence en vue de la réception des candidatures sera tenue dans ce service pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.



Préfet, Administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna,

Stéphane DONNOT